VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mars 2017
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

SL/DC

N° 002127

Ressources Humaines - Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en oeuvre du PPCR au 01 01 2017.

Affiché le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 28 mars 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 mars 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET (9e Adjoint) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)
ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale)
La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu, le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans les emplois permanents à temps non complet,

Vu, les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant des grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu, le Protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité en tenant compte des modifications règlementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois et des nouvelles dénominations de grades,

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'actualisation du tableau des effectifs et la définition du nombre d'emplois permet également de fermer les postes ouverts qui ne sont pas susceptibles d'être pourvus à court/moyen terme conformément à une des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Filières	Cadres d'emplois au 01/01/2017	Grades au 01/01/2017	Nombre d'emplois à temps complet	Nombre d'emplois à temps non complet et durée hebdomadaire
Administrative	Adjoints territoriaux administratifs	Adjoint administratif	13	1 à 20 h/semaine
		Adjoint administratif principal de 2e classe	14	
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	2	
		Rédacteur principal de 1ère classe	1	
	Attachés territoriaux	Attaché	2	
		Attaché principal	4	
		Directeur territorial	1	
	Emplois fonctionnels	Directeur Général des Services	1	
		Directeur Général Adjoint	1	
		Collaborateur de cabinet	1	
Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	24	
		Adjoint d'animation principal de 2e classe	5	
	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 2e classe	1	
		Animateur principal de 1ère classe		1 à 29.30h/semaine
Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	4	
	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	1	
	Attachés territoriaux de conservation	Attaché de conservation	1	
Médico-sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ASEM 1ère classe	11	
		ASEM principal de 2e classe	3	
Police Municipale	Agents de police municipale	Gardien	2	
		Brigadier	3	
		Brigadier chef principal	8	
	Chefs de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	
		Chef de service de police municipale	1	

Sportive	Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Éducateur	1	
		Éducateur principal de 1ère classe	3	
	Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	Conseiller principal des activités physiques et sportives	1	
Technique	Adjoints territoriaux techniques	Adjoint technique	55	4 à 30 h/semaine
				1 à 31.50h/semaine
				1 à 29h/semaine
				1 à 32h/semaine
				1 à 20h/semaine
				1 à 30h/semaine
		Adjoint technique principal de 2e classe	26	
		Adjoint technique principal de 1ère classe	20	
	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	7	
		Agent de maîtrise principal	7	
	Techniciens territoriaux	Technicien	3	
		Technicien supérieur 2e classe	2	
		Technicien principal de 1ère classe	1	
	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	2	
		Ingénieur principal	1	

Soit au total :

- 238 postes à temps complet ;
- 2 postes à 20h/semaine ;
- 1 poste à 29h/semaine ;
- 1 poste à 29.30h/semaine ;
- 5 postes à 30h/semaine ;
- 1 poste à 31.5h/semaine ;
- 1 poste à 32h/semaine.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Autorise, Madame le Maire à actualiser le tableau des effectifs dans les conditions définies ci-dessus.

Autorise, Madame le Maire à signer tout document venant en application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI